

## Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réunissent à la Mairie à 8 heures 1/2 du matin, le dimanche 10 juin 1933 au lieu ordinaire de leurs séances.

### Ordre du jour

- 1° Installation de 6 Conseillers Municipaux - Répartition dans les Commissions
- 2° Chemins de Petite Communication. Goudronnage
- 3° Aliénations & échange de terrains
- 4° Cimetière St. Paul - Acquisition du terrain nécessaire à son agrandissement
- 5° Bureau de Poste de Port-Rousseau..
- 6° Affaires diverses
- 7° Allocations militaires
- 8° Assurances

Ref: le 3 Juin 1933

Le Maire  
J. L.

## Conseil Municipal

### Séance du 11 Juin 1933

Le dimanche neuf cent trente-trois le onze du mois de juin, à 8 heures 1/2 du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rivière-Maire.

Présents: M. M. Jar. Maulliet, Marchais, Rivière, Solin, Jéhin, Gaucheray, Hervouet, Chiffolle, Cancheveau, Jutard, Prigent, Fabrice, Bossis

Urdrouneau Philippe, Marcheau, Rioux Chaudon,  
Carpin, Quintard, Barreau, Leboeuf, Lefort,  
Boutin Arthur, & Jauthière.

Absents: M. M. Paon & Boutin André, excusés

Installation de 6  
Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 24 avril 1933, convoquant pour le dimanche 21 mai, les électeurs de la commune de Profé à l'effet de procéder à la nomination de six membres du conseil municipal en remplacement de M. M. Pournic, Chiricholle, deudés, & de M. M. Vreyon, Vigier, Macé & Martin, démissionnaires.

Il donne ensuite lecture du résultat  
Au scrutin

M. Quintard Edouard		1424 voix
M. Barreau Léon	(né en 1889)	1422 "
M. Leboeuf Jean	(né en 1905)	1422 "
M. Lefort Paul		1415 "
M. Boutin Arthur		1406 "
M. Jauthière Emile		1395 "

Aucune observation n'ayant été faite dans les délais prescrits par la loi l'élection est valable & M. M. Quintard Edouard, Barreau Léon, Leboeuf Jean, Lefort Paul, Boutin Arthur, Jauthière Emile, sont installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Guerin est nommé secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Avant de passer à l'ordre du jour M. le Maire félicite les nouveaux élus & compte sur leur dévoué concours pour mener à bien le programme que la municipalité s'est engagée à réaliser.

Monsieur le Maire présente ensuite à M<sup>me</sup> Trilly, les condoléances de tout le conseil municipal.

Commissions.

Travaux Publics: M. M. Quintard, Leboeuf & Jauthière.

Mirages - M. M. Quintard, Barreau, Leboeuf, Lefort  
 Braukin Arthur & Gauthière.  
 Scolaire - M. M. Barreau, Gauthière

Chemins de P<sup>re</sup> Com.  
 Goudronnage.

M. le Maire communique au Conseil Municipal la soumission de M<sup>rs</sup> Fleury, Directeur de la Compagnie Européenne de gaz relative à la fourniture du gaz pour les Ann. V. O. N<sup>os</sup> 3-4-7-12 & 16. Il donne lecture du rapport de M<sup>r</sup> L. Fugère, Subdir. du Service V<sup>ol</sup> au sujet de la fourniture dont il s'agit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la dite soumission & décide que le montant de la dépense qui s'élève à 12.500<sup>+</sup> sera prélevé sur le crédit de 28.500<sup>+</sup> inscrit à l'art 86 du budget.

Cimetière St. Paul  
 Acquisition du terrain nécessaire  
 à son  
 agrandissement

Comme suite à ses délibérations des 18 Décembre 1932 et 26 février 1933, M<sup>r</sup> le Maire dépose sur le bureau les plans & rapport descriptif et estimatif d'un terrain à acquérir pour l'agrandissement du cimetière de St. Paul, ainsi que la promesse de vente au prix de 88.425<sup>+</sup> pour 58<sup>a</sup>.95 de terrain, soit 15<sup>+</sup> le centiare, soumise par M<sup>rs</sup> Montagnon, Henri Adolphe, propriétaire du dit terrain.

Il invite l'Assemblée à prendre connaissance de ces documents & à se prononcer sur l'acquisition du terrain dont il s'agit.

Le Conseil Municipal considérant que le cimetière actuel d'une contenance de 1<sup>ha</sup> 46<sup>a</sup> 13<sup>ca</sup> est insuffisant pour les besoins de la Section de Pont-François qui compte 8187 habitants où la moyenne des décès constatés pendant les 5 dernières années est de 125.-

Considérant que le terrain à acquérir de M<sup>rs</sup> Montagnon est des plus convenable pour cet agrandissement & le moins onéreux pour la Commune. Son autre propriétaire, M<sup>rs</sup> Richard, dont le terrain joint le cimetière a décliné 30<sup>+</sup> du prix, et M<sup>rs</sup> Montagnon, accepte le prix de 15<sup>+</sup> pour 58<sup>a</sup>.95, soit un prix total de :

Ann. 15 Juin 1933

88.425 francs.

Vote en conséquence, l'agrandissement du cimetière de St. Paul, par l'annexion du terrain appartenant à M. Montaignon, contenant 58.95 et inscrit au cadastre sous les N<sup>os</sup> 409, - 410 - 411, - 412 - 418, 419 - 433 - 434 - 435, - 438 - 439, de la Section C.

Décide que la somme de 88.425 + sera prélevée sur le reliquat de l'emprunt de 830.000 + plutôt que de contracter un nouvel emprunt.

Le Conseil demande en outre que l'acquisition de ce terrain soit déclarée d'utilité publique.

Bureau de Poste  
Pont-Rousseau  
Lettre de M. le Directeur  
des Postes

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur Régional des Postes & Télégraphes. Il fournit des explications sur cette affaire et propose de donner un terrain sur le champ de foui de 200 mq au même de 300 mq au prix de 4.000 francs coupé de la route de Préjé & de la nouvelle percée, qui viendrait en déduction de la subvention due par la commune.

M. le Maire met aux voix la proposition de 300 mq.

Adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne certains avantages réclamés.

1<sup>o</sup> Tarifs préférentiels pour l'eau, gaz & électricité.  
Le conseil refuse

2<sup>o</sup> Aménée des grosses canalisations pour l'eau

Le conseil accepte, sous réserve que le montant de la dépense venant en déduction des subventions communales.

3<sup>o</sup> Evacuation de la vidange.

Le conseil refuse, la commune n'ayant aucun réseau d'égout.

Recouvrement des fossés  
rue J. Douillard  
et  
rue du Puits-Baron

Le Conseil accepte d'exécuter les travaux aux conditions proposées, c'est à dire :

1<sup>o</sup> 50% à la charge des propriétaires intéressés

2<sup>o</sup> 50% à la charge de la commune.

Baraquements du champ  
de  
foire  
Démolition

M. le Maire fait connaître au conseil qu'il a sollicité le concours des entrepreneurs de maçonnerie et de charpente & de menuiserie pour la démolition des bara-

gements du champ de foire

2. Deux soumissionnaires ont été déposés :

1<sup>er</sup>. M. Maugis, entrepreneur de charpente demande une indemnité de 3.000 francs pour la démolition de ces baraquements

2<sup>e</sup>. M. Fubureau, entrepreneur de maçonnerie demande une indemnité de 900 francs.

L'offre de M. Fubureau est acceptée sans réserve

Rues Lozon et E. Redor

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Poirier, Président de l'Association Syndicale des Propriétaires des rues Lozon et Emile Redor, en date du 8 Mars 1933, et relative au classement de ces 2 voies dans la Voirie urbaine.

Ce classement est mis à l'étude.

Réjuration

Le Conseil municipal ratifie la décision de M. le Maire au sujet de l'indemnité supplémentaire de 200 francs par mois accordée à M. Ubenais réjurgateur pour l'enlèvement des ordures en dehors des limites de la réjuration.

École de Rayon  
Ouverture

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil tire le vœu que l'ouverture des 5 classes de l'École de Rayon ait lieu pour le 1<sup>er</sup> (octobre) prochain.

Électrification du Moulin  
Lambert

M. Carroyer donne quelques explications sur ce sujet. - à la prochaine réunion une solution interviendra.

Aliénation de terrain  
au  
Chêne-Creux

M. le Maire soumet au Conseil municipal le dossier de l'enquête effectuée pour l'aliénation d'un terrain communal situé au Chêne-Creux et soumissionné par M. Gruen (après en avoir délibéré, Vu les protestations émises, Le Conseil municipal décide de ne pas aliéner la parcelle soumissionnée par M. Gruen. -

Aliénation par voie  
d'alignement

D'après un arrêté d'alignement en date du 18  
mars 1933 délivré à M. d'Orfeuille, celui-ci doit acquies-  
ser en bordure du chemin rural communal N° 12 de Maupertuis:

31 mq 03 estimés 465.45

et 56 mq 72 estimés 510.48

fait: 87 mq 75 pour 975.93

Le conseil municipal demande l'autorisation  
d'aliéner ces parcelles de terrains.

Acquisition de  
terrains  
rue du Champ de Foire

M. le Maire soumet au Conseil municipal les lettres  
d'offres faites en vue de l'acquisition des terrains nécessaires  
à l'établissement de la rue du Champ de Foire, dont le plan a été  
approuvé par M. le Préfet le 2 mars dernier.

1° M. Rambaud consent à céder 23 mq 48 pour 587<sup>+</sup>

2° M. de Poineau " " 29 mq " 580<sup>+</sup>

Coté pour 52 mq 48 pour 1167<sup>+</sup>

Mme Poineau demande en outre que son terrain soit  
enclos avec une muraille de 0.70 de hauteur au dessus  
du sol et surmontée d'une palissade en chat au pignon.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal accepte ces conditions et  
demande à M. le Préfet l'autorisation d'acquiescer les  
terrains avec dispense de purge des hypothèques.

La dépense sera prélevée sur le produit de la vente  
des terrains communaux.

Aliénation et échange  
de  
terrains

M. le Maire soumet au Conseil municipal le dossier  
dressé pour l'aliénation et l'échange de divers terrains com-  
munaux:

1° M. Crutartier adolphe 48<sup>bis</sup> rue Chiers demande à  
acquiescer 240 mq 60 situés en bordure de la rue du champ  
de foire estimés 6015<sup>+</sup>

2° M. Baurjeon épouse, 44 rue Chiers demande à  
acquiescer 82 mq 08 situés au même lieu et  
estimés 2052<sup>+</sup>

3° M. Protetchei consent à échanger sans soultte  
ni retour 409 mq de terrain lui appartenant et nécessi-  
taires à l'ouverture de la rue du champ de foire contre 601 mq  
de terrain communal situé dans le champ de foire. Ces

Terrains sont évalués 8180<sup>+</sup>. Il demande en outre l'établissement d'une muraille en meconneui dont la hauteur dépassera de 0<sup>m</sup>20 le niveau de sa propriété. Cette muraille sera surmontée d'un treillage en châtaignier de 1<sup>m</sup>10 à 1<sup>m</sup>20 établi sur poteaux de fer. La partie du terrain sur laquelle se trouve le puits sera cloquée par le même treillage sans muraille & avec porte; le puits sera caoutchouté par les joints de la commune, il sera mis un tuyau d'aspiration en plomb de 0<sup>m</sup>030 de section intérieure & garanti par un recouvrement en fer sur une longueur de 0<sup>m</sup>80 dans la paroi de la rue. Le tuyau de plomb aboutira à l'angle S.O. de la maison.

Pour la clôture du terrain ci-dessus, la commune fournira de vieux matériaux.

4<sup>e</sup>: M<sup>r</sup> Gréau Roger, 21 rue du Chapeau Rouge à Vannes demande à acquérir 193 m<sup>2</sup> situés à la Botte Fle rue des Filets, estimés 1158<sup>+</sup>

5<sup>e</sup>: M<sup>lle</sup> Soulas Angèle, à la Sar-Sommère, demande à acquérir 2 parcelles de 41 m<sup>2</sup> & de 21 m<sup>2</sup> situées à la Sar-Sommère, en bordure du chemin rural reconnu N<sup>o</sup> 7 et estimés 93<sup>+</sup>

6<sup>e</sup>: M<sup>r</sup> Morin Pierre, au Chené-Creux sollicite l'acquisition d'un terrain de 166 m<sup>2</sup> situés au Chené-Creux <sup>rue Jeannette et place Saint-Jacques</sup> et estimés 830<sup>+</sup>

7<sup>e</sup>: M<sup>lle</sup> V<sup>e</sup> Jeanne Françoise à la Baubinière en Vertou, sollicite l'acquisition de 71 m<sup>2</sup> situés rue Jeannette au Chené-Creux et estimés 355<sup>+</sup>

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces opérations & demande à M<sup>r</sup> le Préfet l'autorisation d'aliéner & d'échanger les terrains dont il s'agit.

La dépense pour l'établissement des clôtures & canalisation demandées par M<sup>r</sup> Préfet, sera prélevée sur le produit de la vente des terrains communaux.

Demands  
d'allocation militaires

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'allocation militaires.

1<sup>o</sup>. M<sup>lle</sup> V<sup>e</sup> Guichet née Jeanneau à la Haussée pour son petit fils Guichet Armand, avis favorable.

2<sup>o</sup>. M<sup>r</sup> Treuchet Jean Auguste, au Châtelier pour son fils Auguste, avis favorable.

3<sup>o</sup>. M<sup>r</sup> Nicolas Louis, à la B<sup>e</sup> Houze, pour

son fils. Marius, avis favorable.

M<sup>me</sup> Gallais f. Evolle à la chenaie, pour  
son mari, avis favorable

M<sup>me</sup> Jais f. Bachelier à Rayon, pour  
son mari, avis favorable

M<sup>me</sup> Darrigol Olive épouse Jaupinay, aux  
Crais. Maubuis, avis favorable

M<sup>me</sup> Morandau ne Chambaut, rue S. P. 65, pour  
son mari, avis favorable,

M<sup>me</sup> Calle épouse Prustant, à Rayon, pour  
son mari, avis favorable.

Assistance aux  
Vieillards.

\_\_\_\_\_ Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes  
d'assistance aux Vieillards ayant été examinées par le Bureau  
de Préfecture.

1<sup>o</sup> Fauboux Charles, résidant à St. Sébastien  
admis pour 10<sup>+</sup>

2<sup>o</sup> Vissoneau Alexis, résidant à Floirac, 3 rue  
Maret, non admis

3<sup>o</sup> Herme f. Hecht, à la chaussée, non  
admise.

4<sup>o</sup> Coffin ve Perthuis, chemin de la Moussière,  
admise pour 30<sup>+</sup>

5<sup>o</sup> Bouyer Josephine au f. Lapis, admise  
pour 35<sup>+</sup>

6<sup>o</sup> Larche épouse Olivier, à la Petit-lande,  
admise pour 40<sup>+</sup>

7<sup>o</sup> Herrinet épouse Lucas, rue de la gare,  
admise pour 50<sup>+</sup>

Assistance aux  
femmes en couches.

\_\_\_\_\_ Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les  
demandes d'assistance aux femmes en couches

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Bouquain ne Hecht, admise

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Gomet ne Maillot "

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Perrin ne Jadais "

4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Chauvet ne Bayras "

5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Faubertan "

6<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Gallau ne Noblane "

7<sup>o</sup> Briquet ne Jabard non admise



8°	Mess	Certain ni Julliet,	adroit
9°	Mess	Dokeau ni Cassart	"
10°	Mess	Coules ni Prand	"
11°	Mess	Keyberolle ni Jabory	"
12°	Mess	Jeffiaud ni Jaumoulli	"
13°	Mess	Bouyer ni Gallard	"
14°	Mess	Jabory ni Blond	"
15°	Mess	Lomat ni Lempele	"
16°	Mess	Houng ni Padieu	"
17°	Mess	chevalier ni Maraud	"
18°	Mess	Delhoumeau ni Nabe	"
19°	Mess	Missaud ni Brosseau	"
20°	Mess	Durand ni Rucan	"

Fait & delibere les jours mois & an suivants

Gardouillier ~~Archais~~ Joriv  
 Bervauet ~~Le Juteau~~ Toucheray Habine  
 Goussiere ~~Le Juteau~~ Marchetais  
 Bonis ~~Arbonneux~~ Mareau  
 Faillat ~~Le Juteau~~ Habine  
 Boutin ~~Chavelon~~  
 J. Lantier J. Langues  
 Lavintat N. Rivin